

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° LC-354 du 8 Décembre 1980

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens
Général, Technique et Professionnel, de
l'intérim du Camarade Codjo AZODOGBENOU,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative pour compter du
6 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° LC-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

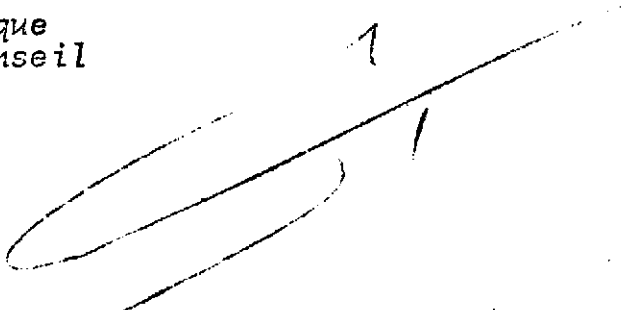
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 6 Décembre 1980, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et
Professionnel, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Codjo
AZODOGBENOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Décembre 1980

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPF 4 AIR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MENCTP-MDRAC
2 Autres Ministères 20 DPE-RAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DOST
1 ONEPI-Gde Chanc. 2 LRS-TANJEP-EN 6 BCP 1 JORPE 1.-